



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP (CD22PJP)

RAPPEL aux CAPITAINES & JOUEUR(SE)S

CDC +F +V +VF / CFC / CDV

1. Feuilles de matchs (fdm) :

L'écriture doit y être lisible et ne pas oublier de remplir toutes les cases ;

Un capitaine/coach peut être joueur (excepté en CFC), mais il doit alors être inscrit dans la liste de joueurs. Tous les joueurs au verso doivent être inscrits dans la composition d'équipe au recto.

Envoi de la fdm au référent dès le soir des rencontres (mail ou sms).

2. Tenue obligatoire :

Haut « sportif » homogène du Club avec logo du club ;

Bas « sportif » homogène (ni jean, ni pantalon dit « de ville ») ;

Chaussures fermées (sandales, claquettes interdites) ;

Homogène = issu d'un ensemble commun = couleur identique

(polo, sweat, veste de survêtement / pantacourt, short, pantalon de survêtement).

3. Licences : Elles sont déposées à la table de marque par le capitaine de l'équipe pour vérification avant le début de la rencontre, puis il les récupère après la rencontre.

Si absence licence (oubli, perte, ...), pour jouer, il faut présenter une pièce d'identité, vérifier informatiquement sa fiche et, si ok, s'acquitter d'une amende financière de 10 €.

4. Matériel : chaque joueur(se) doit avoir son propre matériel (but, matériel de mesure, ...).

5. Mesures : si c'est nécessaire, un joueur (le dernier qui a joué ou un de ses coéquipiers) doit effectuer la mesure d'un point avant de faire appel à l'arbitre.

6. Marquage :

Les cercles doivent être marqués avant le lancement du but par le joueur qui lance le but.

L'équipe qui lance le but doit effacer tous les cercles à proximité de celui qu'elle va utiliser.

Les joueurs doivent marquer la position du but, initialement et après chaque déplacements.

7. Port du masque : ce n'est pas à l'arbitre de faire respecter le port du masque. En cas de non respect du protocole sanitaire (pendant et hors du jeu), le référent Covid doit saisir le jury qui est le seul habilité à prendre une décision d'une éventuelle exclusion.

Brézillet le 10 juin 2021

Le Comité 22 PJP

